

**DEPARTEMENT
DU RHONE**

**ARRONDISSEMENT
DE LYON**

**CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL**

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 08 février 2024

Liste des délibérations examinées affichée le 13 février 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 février 2024

**Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35**

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Céline MAROLLEAU, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOUY, Philippe MASSON, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

Céline MAROLLEAU à Laure LAURENT, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Bruno DANDOUY à Claudia VOLFF, Philippe MASSON à Guillaume COUALLIER, Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL,

Membres absents à la séance :

**CONVENTION POUR
L'INSTALLATION DE TROIS
BORNES SUPPLÉMENTAIRES DE
COLLECTE DE TEXTILES USAGÉS
AVEC LE RELAIS 69**

Délibération : 02.2024.005

Transmis en préfecture le : 13/02/2024

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane GONZALEZ

Selon l'éco-organisme Refashion, 3,3 milliards de pièces textiles d'habillement, linge de maison et chaussures (sigle : TLC) ont été mis sur le marché français en 2022, représentant un volume évalué à 826 935 tonnes soit environ 12,2 kg par an et par habitant. En 2022, 260 403 tonnes de TLC ont été collectées, ce qui représente 3,9 kg par habitant. Le tonnage trié représente quant à lui 187 609 tonnes soit 23% de la mise en marché. L'objectif est d'atteindre un taux de collecte de 60% de la mise en marché en 2028.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de développer les points de collecte de TLC sur les territoires et de renforcer la communication et la sensibilisation. L'objectif étant d'atteindre un point de collecte pour 1500 à 2000 habitants à horizon 2030.

La commune de Saint-Genis-Laval dispose actuellement de :

- 2 bornes de collectes sur l'espace public (rue de la Victoire et avenue Ernest Auboyer) gérées par le Relais 69 (avec l'objectif de passer à 5) ;
- 2 points de dépôts associatifs avec le Secours populaire et le Secours catholique qui travaillent aussi en partenariat avec Le Relais pour la reprise du surplus ;
- 3 bornes de collectes au centre commercial de Saint-Genis 2 gérées par le Relais 69 ;
- La possibilité de dépôt dans certaines enseignes de vente de vêtements à Saint-Genis 2 (cf.annexe 1 du projet de convention), qui travaillent avec le Relais pour la reprise des dons clients, invendus et produits défectueux.

En 2022, le Relais a collecté 86 tonnes à Saint-Genis-Laval, dont 27 tonnes sur les bornes de collecte publiques. En 2023, la collecte est estimée à 85 tonnes, dont 25 tonnes sur les deux bornes publiques. Cela représente 4,1 kg/habitant/an.

Le Relais est un réseau d'entreprises qui agit depuis 30 ans pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion, par la création d'emplois durables. Parmi ceux-ci, l'activité textile a permis au Relais de devenir le premier opérateur de collecte / valorisation textile en France.

L'objectif partagé entre les opérateurs, la Métropole de Lyon et la ville de Saint-Genis-Laval est de renforcer la collecte et le traitement des TLC en permettant aux habitants d'avoir un service de plus grande proximité. Le développement de trois nouveaux points de collecte sur l'espace public permet de répondre à plusieurs objectifs :

- Limiter l'impact environnemental (en diminuant l'incinération des TLC) ;
- Assurer un gisement permettant le développement de filières locales de réemploi et de recyclage. En France, 59 % des TLC sont réutilisés (revente, dons...), 31 % sont recyclés (chiffons, isolants...), 9 % sont utilisés pour des combustibles solides de récupération et 1 % sont « éliminés » ;
- Permettre le développement des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Ces trois nouvelles bornes seront installées dans des zones permettant à la fois de faciliter le dépôt, la collecte et en cohérence avec d'autres point d'apport volontaire comme les bornes à verre.

Vu le projet de convention de partenariat entre Saint-Genis-Laval et le Relais 69 ;

Vu l'avis de la commission n°2 « Aménagement durable, Cadre de vie, Urbanisme, Mobilités, Transition écologique » du 30 janvier 2024 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le partenariat avec Le Relais 69 pour l'installation de trois nouvelles bornes d'apport volontaire et collecte de textiles ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer la convention et tous les actes, documents et avenants entre la ville de Saint-Genis-Laval et le Relais 69.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Stéphane GONZALEZ**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Jacky BÉJEAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.